
Discours de la députation de la commune de Suresne, district de Franciade, qui vient présenter du salpêtre et témoigne de son dévouement à la révolution, lors de la séance du 20 germinal an II (9 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Discours de la députation de la commune de Suresne, district de Franciade, qui vient présenter du salpêtre et témoigne de son dévouement à la révolution, lors de la séance du 20 germinal an II (9 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 358-359;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29355_t1_0358_0000_14

Fichier pdf généré le 01/02/2023

d'usage comme calice, soleil et autres, chandeliers de cuivre, deux cloches, deux grilles, plusieurs ornements, tout le linge, trois tombes de plomb que nous avons arraché du sein de la terre dont trois vampires se trouvaient enveloppés.

Nous avons envoyé aussi le peu d'offrandes que nous avons pu faire pour le soulagement de nos frères d'armes, au district de l'Egalité, composées de 21 chemises, de 24 livres de charpie, 2 paires de bas et 227 livres en assignats.

Pour suppléer à la pénurie de nos ressources, nous nous occupons avec zèle à tirer le sel de la terre pour le transformer en salpêtre dont voilà l'épreuve que le maire de notre commune vous présente. Que les satellites et leurs despotes tremblent, il est arrosé de notre sueur, il porte l'empreinte de leur mort.» (1).

(Applaudissements.)

35

Toutes les autorités constituées de la commune des Essarts-la-Montagne paroissent à la barre; elles expriment l'horreur qu'elles ont éprouvée au récit des manœuvres infâmes qui ont un instant menacé la liberté; elles demandent la confirmation d'un nouveau nom qu'elles ont adopté pour leur commune.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de division.

Deux membres de la députation donnent, l'un 6 liv., et l'autre 1 liv. 4 sous.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

36

La société populaire de la Maison-Commune présente à la Convention nationale un cavalier jacobin armé, monté et équipé; elle l'invite à ne cesser ses fonctions que lorsqu'elle aura consolidé le bonheur du peuple, qui sera sa récompense. Le président accorde les honneurs de la séance.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

L'ORATEUR de la députation.

Citoyens législateurs,

La Société populaire de la Maison Commune joint son hommage à ceux qui vous sont présentés chaque jour.

Le véritable, le seul hommage digne de vous est de vous imiter, de nous pénétrer de vos principes et de propager vos exemples.

Notre Société n'est composée que de véritables amis de la Liberté et des défenseurs des droits du peuple, dénués de fortune, mais exempts des vices qui l'accompagnent, nous possédons la seule richesse convenable aux républicains, des

(1) C 297, pl. 1024, p. 23, datée 20 germ. non signifiée; Bⁱⁿ, 23 germ. (1^{er} suppl^t); *Ann. patr.*, n° 464; *J. Sablier*, n° 1248.

(2) P.V., XXXV, 104 et 119. Bⁱⁿ, 21 germ. (suppl^t); *Débats*, n° 571, p. 393.

(3) P.V., XXXV, 105. Bⁱⁿ, 23 germ. (1^{er} suppl^t); *J. Mont.*, n° 148; *J. Sablier*, n° 1248; *Mon.*, XX, 175. *M.U.*, XXXVIII, 331; *Audit. nat.*, n° 564, p. 3.

bras endurcis aux travaux, des cœurs ardents de patriotisme. Nous ne les offrons point à la patrie, ils lui appartiennent; mais nous jurons qu'ils ne seront jamais qu'à elle, qu'ils n'agiront toujours que pour elle, et, membres dociles du corps dont vous êtes le chef, les patriotes sont assurés du succès dans tout ce que vous déterminerez; nous vous présentons un cavalier jacobin et équipé et choisi dans notre sein; nous ne vous disons pas que les frais de son équipement sont pris sur nos moyens de subsistance, parce que nous ne voulons de subsistance et d'existence que pour la République. Le titre glorieux de cavalier jacobin impose de grands devoirs. Le nôtre les remplira en conservant l'esprit de ceux qui lui confient leurs plus chères espérances.

Citoyens législateurs, mille grâces vous soient rendues! Vous, dont l'œil vigilant perce les plus épaisses ténèbres dont s'enveloppent nos plus lâches ennemis; ne quittez point le vaisseau de l'Etat. Il ne peut arriver au port que sous votre conduite. Eclairés par l'expérience, vous seuls pouvez détourner les orages dont la patrie est encore menacée, ou vaincre ceux dont elle serait encore assaillie. Ne quittez vos fonctions que quand vous nous aurez fait goûter le calme, sous un ciel à jamais serein. Considérez un grand peuple attendant tout de vous comme il se livre tout à vous. Il vous devra son bonheur et le bonheur du peuple sera votre récompense. Vive la République (1).

37

Une députation de la commune de Suresne, district de Franciade, vient présenter du salpêtre à la Convention. Quand nos enfans l'auront usé, dit l'orateur, nous en fournirons d'autre, et si nos bras sont nécessaires pour le lancer, ils sont tout prêts. Nous ne croyons point à la contre révolution; mais point de nobles, point de prêtres, car de tout temps leur génie s'est appliqué à créer, des maux au genre humain... Admis à la séance.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

L'ORATEUR. Citoyens représentants,

Nous avons fabriqué de quoi foudroyer les léopards de l'Europe; quand nos enfans l'auront usé tu en demanderas d'autre. Et s'il le faut nos bras pour leur lancer; parle, nous sommes tout prêts. Nos ressources sont sans fin comme la République. Malgré tous les faiseurs de complot, que ceux qui ont l'imbécilité de vouloir nous persuader autrement, qu'il lise notre profession de foi : 1°) nous ne croyons point à la contre-révolution parce que nous avons des grands moyens pour l'empêcher; 2°) qu'ils sachent les lâches qui déchirent le sein de leur patrie que leurs trames abominables redoublent notre courage et notre ardeur à des sacrifices sans nombre! Restez à votre poste, intrépides Républicains, nous avons tant de plaisir de

(1) C 300, pl. 1056, p. 29.

(2) P.V., XXXV, 105. Bⁱⁿ, 21 germ. (suppl^t) et 23 germ. (1^{er} suppl^t); *Débats*, n° 571, p. 393; *Mon.*, XX, 175.

mêler dans nos conversations : les montagnards ont encore une fois bien mérité de la patrie.

Mais point de nobles, point de prêtres; tant qu'ils seront mêlés dans nos comités, ou dans le moindre poste ils ne cesseront d'entraver vos immortels travaux, car en tous temps c'étoit des génies pour inventer le malheur du genre humain.

Mais ils n'ont pas calculé que nous sommes mil contre un à les surveiller; à l'envie l'un de l'autre nous les livrerons au glaive de la loi qui fera tomber leur tête hideuse dans un éternel oubli.

Et toi, Sénat, qui terrasse tous les conjurés contre nous! reçois notre serment! nous jurons que nous resterons debout jusqu'à ce que tu aies anéanti le dernier amateur des tyrans. Vive la République, vive la Montagne (1).

38

Les artistes musiciens de la garde nationale parisienne présentent la première livraison d'un ouvrage périodique de musique où seront consignés tous les morceaux qui ont servi dans les fêtes nationales, les marches guerrières, les chœurs et hymnes patriotiques et toutes les pièces propres à faire aimer la patrie, l'égalité, les mœurs et la liberté. Pendant que nos enfans foudroient les despotes, dit l'orateur, et que nos élèves sonnent la charge dans les combats, nous préparerons des chants de triomphe; nous adresserons à l'Être suprême les vœux d'un peuple qui, à son exemple, ne veut être puissant que par sa justice; nous éveillerons le courage des jeunes défenseurs de la patrie en honorant la mémoire, en célébrant les noms de ceux qui l'ont bien servie.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique (2).

[Paris, 20 germ. II] (3).

« Représentans du peuple,

Les artistes musiciens de la Garde nationale parisienne viennent vous présenter la première livraison d'un ouvrage périodique de musique où seront consignés tous les morceaux qui ont servi dans les fêtes nationales, les marches guerrières, les chœurs et hymnes patriotiques qui y ont été exécutés, toutes les pièces enfin propres à faire aimer de plus en plus à tous les Français la patrie, l'égalité, les mœurs et la liberté. Vos Comités d'Instruction et de Salut public, à qui le plan de cet ouvrage a été soumis, ont cru qu'il pouvoit être utile à la chose publique. C'étoit le seul but que se proposoient les artistes musiciens de la garde nationale parisienne, et cette assurance a redoublé leur zèle et leur courage. Puisse le succès couronner leurs

(1) C. 300, pl. 1056, p. 30. Signé LEMOINE (maire), HODARD, (off. mun.).

(2) P.V., XXXV, 105. Bⁱⁿ, 23 germ. (1^{er} suppl^t); Mon. XX, 175; J. Mont., n^o 148; Ann. patr., n^o 464; J. Sablier, n^o 1248; C. Univ., 21 germ.; C. Eg., n^o 600, p. 74; Débats, n^o 567, p. 335; Audit. nat., n^o 564, p. 4.

(3) D XXXVIII, 24 (musique et chant).

efforts! Puissent leurs chants civiques être chaque décade, répétés par tous les Français! Qu'un chœur de louanges données à la Divinité, à la vertu, au génie, au courage retentisse bientôt d'une extrémité de la France à l'autre!

Tandis qu'inébranlables à votre poste, forts de l'amour du peuple et de la justice à sa cause, vous assurerez sa liberté par des loix sages et des mesures révolutionnaires, tandis que nos frères, nos enfans versent leur sang pour sa défense, que nos élèves sonnent la charge dans les combats et donnent aux armées le signal de la victoire, nous préparerons les chants de triomphe, nous adresserons à l'Être suprême les vœux d'un peuple qui veut, à son exemple, n'être puissant que par sa justice; nous éveillerons le courage des jeunes défenseurs de la patrie en honorant la mémoire, en célébrant les noms de ceux qui l'ont bien servie, nous consacrerons enfin tous nos moyens, tous les momens de notre existence à faire honorer les vertus qui, dans la paix, comme dans la guerre, doivent distinguer des hommes libres et des républicains. »

GOSSEC.

39

Les administrateurs du conseil du district d'Orléans félicitent la Convention sur la découverte des deux conjurations nouvelles, armées contre la liberté et la représentation nationale; ils annoncent que trois cavaliers montés, armés et équipés par les sections des Piques, des Sans-Culottes et de J. J. Rousseau, viennent de partir pour l'armée; que les huit autres sections, ainsi que la société populaire, ne tarderont pas à faire partir les leurs. Ils ajoutent qu'il vient d'être déposé dans le magasin de la République, tant par les sections et la société populaire d'Orléans que par celle de Jargeau (1), et les communes d'Ingré et Donnery (2), 144 livres 15 sous en assignats, 4 liv. 4 sous en numéraire, 3 habits, une veste, 4 culottes, 726 chemises neuves, 591 un peu usées, 10 guêtres noires, 8 guêtres blanches, 54 paires de bas, 62 paires de souliers, 2 sabres, 4 gibernes, et beaucoup de charpie; ils se louent de l'excellent esprit qui règne sur tout dans la classe des cultivateurs, de ces respectables nourriciers du peuple, qui, quoique privés de secours ordinaires, ont trouvé le moyen de ne pas laisser un pouce de terre à cultiver.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Orléans, 17 germ. II] (4).

« Citoyens Montagnards,

Il existait donc encore des scélérats dans votre sein, qui osaient parler de République et qui conspiraient pour l'assassiner; qui osaient encore, coupables d'un crime si atroce, se pré-

(1) Et non Fargeau.

(2) Et non Onnery.

(3) P.V., XXXV, 106. Bⁱⁿ, 21 germ. (suppl^t) et 23 germ. (1^{er} suppl^t); Débats, n^o 571, p. 393.

(4) C 297, pl. 1024, p. 22.